



UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
UNIVERSITÉ DE GENÈVE
UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

**UNIVERSITÉ DE GENÈVE
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES**

FONDS D'IMPULSION G3

**APPEL A PROPOSITIONS POUR LE
DÉVELOPPEMENT DE PROJETS STRATÉGIQUES
THÉMATIQUE : PHÉNOMÈNES MIGRATOIRES**

1. PRÉSENTATION

Le G3 est un regroupement de trois universités francophones de premier plan : l'Université de Genève, l'Université de Montréal et l'Université libre de Bruxelles. Ce partenariat unique tire profit des convergences d'intérêts entre ses trois membres pour concevoir et réaliser des actions conjointes au niveau international.

Lors de leurs discussions en octobre 2015 à Genève, les recteurs du G3 ont souhaité faire converger les expertises scientifiques des trois institutions dans un domaine qui est aujourd'hui au cœur de nombreux débats internationaux : les phénomènes migratoires. Ils ont souhaité qu'à travers leurs compétences académiques et scientifiques, les professeurs-chercheurs du G3 soient en mesure de produire des documents de réflexion et d'orientation sur ces questions.

2. OBJECTIFS DU FONDS COMMUN

Le Fonds commun octroie des financements d'impulsion pour des projets de collaboration au sein du G3.

Plus spécifiquement, le fonds commun vise à :

- Développer une expertise transversale/ multidisciplinaire ;
- faire émerger des projets interuniversitaires stratégiques entre les membres du G3 autour de pôles d'excellence en formation, recherche et/ou autres domaines liés à l'activité de l'université ;
- soutenir des projets novateurs qui ont un effet structurant et qui présentent des perspectives à moyen terme pour le développement du partenariat G3 ;
- soutenir les initiatives qui peuvent déboucher sur des financements externes plus importants (au niveau local, fédéral, européen et/ou international) ;
- encourager le rapprochement avec des intervenants d'institutions tierces de même qu'avec des acteurs extérieurs au milieu universitaire (secteur public, parapublic, privé ou associatif).

3. ADMISSIBILITÉ

Le projet doit être porté par au moins trois promoteurs, soit un représentant de chacune des institutions. Toutes les disciplines sont admissibles.

Le projet doit démontrer la pertinence des activités par rapport à la stratégie d'internationalisation de l'université d'attache. L'appui institutionnel au projet se fera dans le respect des processus internes de chaque institution :

- À l'UdeM et à l'ULB, une lettre d'appui du doyen ou de la doyenne est exigée ;
- À l'UNIGE, le décanat ou la direction de la structure concernée sera impliqué dans l'évaluation des projets ; un soutien formel préalable n'est donc pas nécessaire.

Un appui financier émanant de la faculté ou de la structure concernée sera considéré comme un atout lors de l'évaluation du projet.

4. FINANCEMENT

Le Fonds commun finance des projets sur base annuelle, à hauteur de 50.000 euros maximum par projet. Pour les projets dont la durée prévue est supérieure à un an, une demande de renouvellement du financement pourra être déposée lors de l'appel suivant.

Dans le cadre des projets G3, le fonds commun peut soutenir des activités telles que :

- Colloque, séminaire scientifique ou réunion exploratoire avec des participants des trois institutions (par exemple en vue de la mise en place de formations ou de recherches conjointes...);
- Séjours de travail/recherche ;
- Publications conjointes « G3 ».

Le financement obtenu ne peut pas être utilisé pour verser des salaires ni pour l'achat de matériel.

Un même projet de partenariat ne peut être financé pendant plus de trois ans. Après cette période, le partenariat devrait être bien établi et son fonctionnement devrait être assuré.

5. PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

Le dépôt des demandes se fera en ligne sur la plateforme <http://g3univ.org/>. Le dossier doit être complet au plus tard le **15 février 2016**.

Des informations complètes sur le dépôt de projet sont disponibles sous <http://g3univ.org/depot-de-projets/>. Veuillez noter que tous les participants à un projet G3 devront être inscrits sur la plateforme. Toutefois, un professeur/chercheur par université sera désigné comme point de contact pour le projet. Chaque groupe déposera en commun un seul projet. Le projet devra impérativement être accompagné d'un budget indicatif (un modèle de budget est fourni sur la plateforme G3) ainsi que des lettres de soutien utiles (pour l'UdeM et l'ULB – cf. point 3). En l'absence de ces documents, la demande ne sera pas considérée.

6. CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Importance stratégique pour le G3 et valeur scientifique/pédagogique.
- Apport du projet à l'internationalisation des programmes.
- Qualité structurante des actions, retombées prévues et caractère institutionnel (ancrage dans les départements/facultés).
- Potentiel de dissémination et de développement de nouveaux contacts au sein des trois universités
- Durabilité et viabilité du projet au-delà du financement (perspectives de financement externe).
- Adéquation entre les activités prévues et le budget demandé

Les projets seront pré-évalués par chacune des trois universités, selon des modalités propres à chaque établissement. Ils seront ensuite évalués par un comité de sélection conjoint composé d'un nombre égal de représentants de chaque université et présidé (en alternance) par les trois Vice-Recteurs en charge des relations internationales et stratégiques.

7. ANNONCE DES RÉSULTATS

Les universités partenaires répondront conjointement à tous les candidats au plus tard en **mars 2016**.

8. RAPPORT ET RÈGLEMENT D'UTILISATION

Les candidats retenus sont tenus de préparer un court rapport de projet à la fin de la période de financement, qui mettra en évidence les retombées du projet, que ce soit en termes de production intellectuelle, d'encadrement et de diplomation d'étudiants ou de demandes de subvention découlant de l'octroi du fonds de démarrage. Le comité conjoint fera un suivi de tous les projets financés et en fera une évaluation scientifique et budgétaire. Les universités partenaires échangeront ces évaluations et examineront périodiquement les retombées du programme, de même que ses lignes directrices.

Les candidats retenus s'engagent à respecter les points suivants dans le cadre des projets soutenus :

- Informer le Service des relations internationales de leur université respective de la collaboration en cours, de son évolution et de ses résultats.
- mentionner le soutien accordé dans le cadre du G3 dans toute publication ou présentation résultant directement du projet,
- accepter que les autorités des trois universités puissent faire référence au projet soutenu dans le cadre de leur partenariat (site internet, documents etc.).

9. CONTACTS

Les coordinateurs G3 répondront aux questions pratiques concernant la forme du projet à déposer. Veuillez noter que pour des raisons d'égalité de traitement entre candidats, aucune évaluation préliminaire ne sera faite sur le contenu d'un projet.

UdeM : Stéphanie Tailliez, Direction des affaires internationales, stephanie.tailliez@umontreal.ca
UNIGE : Gerd Rothenberg, Service des relations internationales, gerd.rothenberg@unige.ch
ULB : Yvon Molinghen, Service international, yvon.molinghen@ulb.ac.be